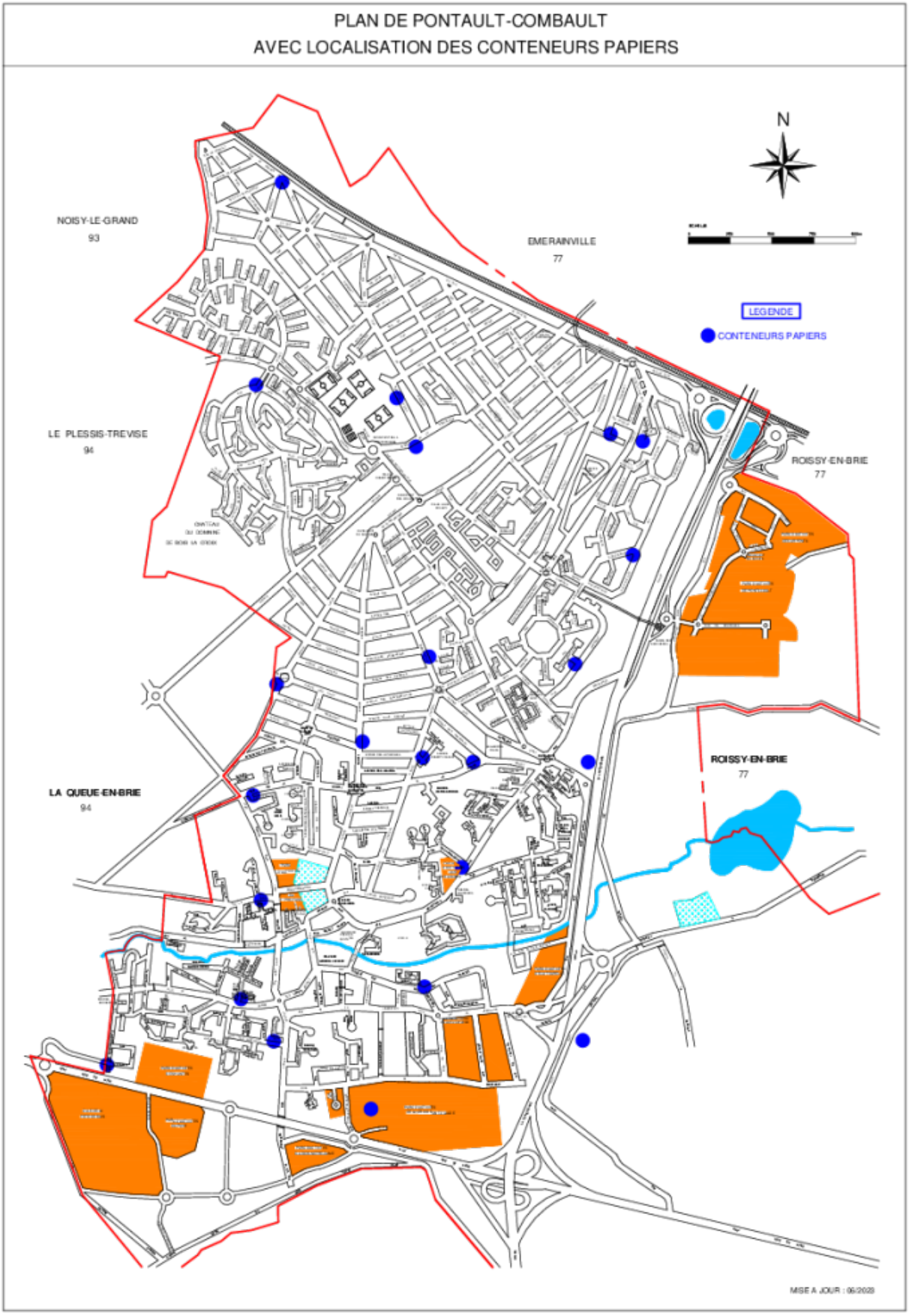
Pour recycler vos déchets papier, utilisez les bornes à papier, bornes d'apport volontaire, placées en Ville et gérées par le SIETOM.

Elles permettent la récupération et le recyclage des journaux, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes et autres impressions, sans blister.

La production de papier recyclé :
- permet de diminuer la consommation de bois (1 tonne de papier recyclé = 33 arbres sauvés)
- nécessite six fois moins d’eau (10 litres par kilogramme de papier au lieu de 60L par kg de bois)
- requiert deux à quatre fois moins d’énergie
- émet plus ou moins la même quantité de CO2 que le papier blanc
- les fibres de papier peuvent être recyclées jusqu'à une dizaine de fois pour la fabrication de papier graphique

Pour plus d'informations, consultez le site du Sietom. [1]

Télécharger le plan des bornes à papier en Ville :



Plan des bornes à papier

Poids : 144.7 Ko
Téléchargement [2]



sietom_borne_papier.png

Emplacements des bornes d'apport volontaire	Rue du Muguet (angle rue des Bois)	Rue Victor
	Rue Robespierre (angle rue St Just)	CC Carrefou
	Avenue des Gênets	Rue Mirabe
	Rue des Prés St Martin (gymnase Auriol)	Rue Pierre
	Rue de la Baleine du Groenland	Rue Charle
	Rue des Chardonnerets	Avenue de

URL de la source (modifié le 03/12/2024 - 13:36): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/environnement/dechets/tri-du-papier

Liens
[1] https://sietom77.com/emballages-verre-papier/
[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ville_avec_conteneur_papier-a3.pdf